

Séance du Conseil général du 13 décembre 2010
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Président : M. Jean-Maurice Jobin, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, à la presse et au public. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, Monsieur Jean-Maurice Jobin procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 19 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Messieurs Thierry Bilat et Daniel Hubleur sont excusés.

5 Conseillers communaux sont présents.

Messieurs Daniel Kurz et Christophe Cerf sont excusés.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 43 du 24 novembre 2010
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 septembre 2010
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 322'000.00 destiné à la réfection de la route du Jourez (structure de la route, canalisations et réseau d'eau) ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 178'000.00 destiné à financer le déploiement de l'infrastructure haut-débit aux Bois et sur une partie du reste du territoire
b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme
7. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 223'000.00 destiné au financement de la transformation des 3 véhicules d'intervention du SIS FM Ouest, sous déduction des subventions de l'ECA Jura, prélèvement dans le fonds "spécial fusion" de l'ECA et dans le fonds de réserve "véhicules, engins tractés" du SIS FM Ouest, soit un montant à charge de la Commune de Fr. 17'300.00 ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à ce crédit
8. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2011
c) Donner connaissance du budget des investissements 2011
9. Discuter et approuver la modification de l'article 26 du statut du personnel communal

10. Nomination d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes en remplacement de Mme Sabine Egger, démissionnaire
11. a) Election du Président du Conseil général
b) Election du Premier Vice-président du Conseil général
c) Election du Second Vice-président du Conseil général
d) Election de deux scrutateurs

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 septembre 2010

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point deux de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Communications

a) Conseil communal

Monsieur le Vice-Maire, Michäel Clémence, fait part des communications suivantes :

Plan de zones : actuellement, nous avons lancé la soumission auprès de trois bureaux d'ingénieurs pour la réalisation du plan spécial. Simultanément, nous sommes en négociation avec les propriétaires fonciers pour un éventuel achat de terrain.

Terrain Franck Muller : pour l'instant, aucune décision n'a été prise pour le rachat du terrain Franck Muller. La demande de plus-value pour cette parcelle de la société est en cours de discussion entre la Commune et le Canton. Quoi qu'il en soit, le projet final de rachat, s'il y a entente, devra recevoir le consentement du Conseil général, voire du peuple.

Syndicat des chemins : une Commission d'estimation a été mise sur pied pour évaluer le coût et la participation de chacun pour financer ce projet évalué à environ Fr. 3'000'000.00 pour réfectionner environ 15 kilomètres de chemins. Les principaux acteurs ainsi que les propriétaires fonciers ont été reçus par la Commission afin qu'ils puissent s'exprimer sur le concept, concept accepté par la plupart des personnes concernées.

Zone 30 km/h : nous sommes conscients que ce dossier prend du temps, mais la faute est au niveau cantonal, puisque notre requête n'est toujours pas traitée par ce dernier. Selon nos dernières demandes, un rapport sera établi par le Canton pour la fin de l'année.

Hôtel 4 étoiles aux Bois : il est vrai que des promoteurs se sont approchés de nous pour la réalisation d'un hôtel 4 ou 5 étoiles dans notre Commune. Des renseignements ont été pris au niveau du Canton pour étudier la faisabilité d'un tel complexe aux Bois sur du terrain agricole. Le Canton ne voit aucune difficulté à dézoner une parcelle, à condition que la construction soit en synergie avec le Golf. Les promoteurs sont en discussion avec le Golf-Club, ainsi qu'avec les propriétaires fonciers afin de trouver une solution. Avant que l'hôtel ne puisse être construit, la population des Bois devra se prononcer par les urnes concernant un plan spécial.

Commission de la halle de gymnastique : comme lu dans la presse, les membres de la nouvelle Commission de la halle ont été nommés. Il s'agit de : Mme Eveline Hoffmeyer (PCSI), Mme Josiane Moser (Liste libre), M. Alain Chappatte (USB), M. Christophe Cerf (PDC), M. Jean-René Feuz (Commission d'école), Mme Nancy Braendle (Conseil communal), M. Michäel Clémence (Conseil communal). Le Conseil communal a reçu les

membres de cette Commission le 29 novembre 2010. Cette Commission remodelée se réunira le mercredi 15 décembre prochain.

Fondation Gentit : pour enrayer l'énorme gaspillage d'énergie à la Fondation Gentit, nous avons voté un crédit de Fr. 4'304.00 pour l'installation de vannes thermostatiques.

Protection de Biaufond : une offre de Fr. 16'612.00 de l'entreprise Böringer a été acceptée par le Conseil communal pour la préparation et le suivi de l'ouvrage de protection de Biaufond.

Félicitations : pour terminer ces communications, le Conseil communal désire féliciter une personne se trouvant dans cette salle, discrète, souriante, efficace, compétente et j'en passe, cheffe du cimetière, toujours là au Conseil général qui lui donne un boulot monstrueux avant, pendant et après : je pense que vous avez tous reconnu Marlyse Jobin. En effet, Marlyse a débuté une formation pour devenir cadre en administration communale. Cette formation a débuté dans le courant de l'année 2008 pour se terminer en novembre de cette année. J'ai eu le plaisir de me rendre à Yverdon le 26 novembre 2010 pour la remise de ce précieux papier. Pour l'anecdote, Marlyse était plus souvent sur scène qu'assise ! Ecoutez plutôt son palmarès : 1^{ère} du Canton du Jura et, ce n'est pas tout, excusez du peu, a fini brillamment 1^{ère} sur 49 candidats provenant des Cantons du Jura, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Berne avec une moyenne générale de 5.6. Pour terminer, je voudrais avoir une pensée pour Sabine Egger qui a également suivi les mêmes cours avec Marlyse. Malheureusement, pour des raisons de santé, Sabine n'est pas arrivée à la fin de cette formation : ce n'est que partie remise. Voilà, sous vos applaudissements, je remets une petite attention à Marlyse pour la féliciter du travail accompli pour l'obtention de ce diplôme : bravo Marlyse !

b) Bureau du Conseil général

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, fait part de la communication suivante :

Je vous lis une lettre qui vient de m'être transmise par M. Claude Gagnebin. Elle émane de la Société EBL Telecom et est adressée au Conseil général, ainsi qu'au Conseil communal :

"Haut-débit aux Bois

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Nous apprenons par la presse que la Commune des Bois va prochainement attribuer le mandat de l'installation du haut-débit sur votre Commune au géant bleu de la communication en Suisse, Swisscom.

Nous sommes évidemment surpris par cette soudaine prise de position du Conseil communal, malgré le fait que nous ayons eu, à plusieurs reprises, des discussions à ce propos.

Nous avons notamment pris des contacts avancés avec certains fournisseurs de service et réalisé ainsi une offre plus que compétitive.

Nous sommes étonnés que le Conseil n'ait pas pris la peine de mettre en concurrence directe les protagonistes de ce match et que nous n'ayons pas eu l'occasion de démontrer notre efficacité en matière de réseaux multimédias.

En effet, depuis plus de 16 ans maintenant, le télé-réseau est installé sur votre Commune à satisfaction générale des clients et consommateurs. Le taux de pénétration est de près de 80 % des habitations du village. Aucune réclamation n'est jamais parvenue aux oreilles d'EBL Telecom en ce qui concerne ce réseau. En plus de la télévision numérique, le haut-débit Internet est disponible depuis 2001 et la téléphonie fixe depuis 2004. Ce ne sont pas moins de 30 % des clients qui sont raccordés à Internet et 15 % au téléphone. Les vitesses de travail du haut-débit sont de 25 MB/s et le coût d'un abonnement triple play (TV +

Internet + téléphone) pour un client moyen (10 MB/s) est d'environ Fr. 95.00/mois tout compris.

Ce qui nous étonne et nous désabuse, c'est le fait qu'une fois de plus une Commune engagée pour le droit public encourage financièrement le géant bleu et recrée ainsi un monopole que le monde politique fédéral essaie de démonter...

Il est important que nous puissions, en fois encore, attirer votre attention sur le fait qu'avec le développement de notre réseau sur les hameaux des Prailats, du Cerneux-Godat et du Boéchet, nous nous engageons à vous fournir un signal de très haute qualité, un débit Internet constant et assuré, ainsi que la téléphonie fixe d'une écoute parfaite. En ira-t-il de même avec nos concurrents ? ... Etes-vous sûrs ou avez-vous reçu des certitudes que le débit Internet sera suffisant, indépendamment du nombre d'abonnés et de l'éloignement des concentrateurs VSDL ? ... Quel sera le débit garanti aux Prailats ? ... Que vous offre Swisscom pour le montant prévu de Fr. 178'000.00 ? ...

Nous vous rappelons aussi notre engagement avec le fournisseur électrique de la Goule, avec lequel nous sommes prêts à enterrer les lignes aériennes existantes. Ce n'est pas négligeable en termes de paysage.

Pensez maintenant aux abonnés Bluewin TV qui ne peuvent pas utiliser sur la même ligne plus de deux connexions TV. De plus, il faut une télécommande supplémentaire à celle de la télévision pour le fonctionnement du décodeur Bluewin, ça n'est pas très pratique.

Oui, cas échéant, nous confirmons que les abonnés futurs du réseau EBL devraient s'acquitter d'une taxe de raccordement, mais là aussi ce montant est adaptable en fonction de la participation communale. (Pour Fr. 30'000.00 supplémentaires, par exemple, la taxe de raccordement pourrait passer à seulement Fr. 200.00 par abonné).

Nous vous serions reconnaissants d'étudier une fois encore notre offre et, cas échéant d'organiser une éventuelle rencontre lors de laquelle nous pourrions exposer notre point de vue et nos compétences, pourquoi pas au public. Nous pourrions ainsi connaître la valeur d'appréciation d'EBL.

Nous sommes prêts à affronter nos concurrents sur ce marché et restons persuadés de la grande qualité d'une entreprise compétente et dynamique telle qu'EBL Telecom.

En attendant de vos nouvelles nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez et, dans l'intervalle, nous tenons à vous présenter, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, nos salutations respectueuses.

Au nom de EBL Telecom

Peter Lanz

Rodolphe Gerber

Directeur

Responsable service clientèle

4. Questions orales

1) Monsieur Marcel Barthoulot :

Lors de notre séance de parti, certains membres qui n'ont pas accès au dossier du Conseil général ont voulu aller sur le site Internet de la Commune et n'ont trouvé aucune information. Je demande que le site Internet soit mis à jour lors de la distribution des dossiers aux Conseillers généraux trois semaines avant la séance.

Monsieur Claude Gagnebin : la période de convocation a coïncidé avec une période de vacances : je partais et d'autres arrivaient. On s'est partagé le travail et on a totalement occulté le fait qu'il fallait avertir M. Sébastien Jeanbourquin pour mettre à jour le site Internet. Je m'en excuse encore une fois.

Monsieur Marcel Barthoulot est satisfait.

2) Monsieur Blaise Willemin :

Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi les travaux d'installation des Moloks ont été attribués à une entreprise de La Chaux-de-Fonds et pas à une entreprise des Franches-Montagnes ?

Monsieur Michäel Clémence : il faut savoir que ce projet de Moloks a été conçu sur l'ensemble des Communes franc-montagnardes. Une offre a été demandée pour toutes les Communes. Plusieurs entreprises ont soumis une offre. La Commune des Bois pouvait choisir une autre société que celle choisie, mais en payant la différence.

Monsieur Blaise Willemin est satisfait.

3) Monsieur Jacky Epitiaux

Il semblerait qu'aujourd'hui la TVA sur les ordures ménagères ne soit facturable qu'à partir de Fr. 250'000.00 de chiffre d'affaires, alors que dès 2011 cette limite s'abaissera à Fr. 100'000.00. Les factures reçues étant datées de décembre 2010 et sachant que notre Commune arbore un budget inférieur à Fr. 200'000.00, est-il justifié d'avoir facturé la TVA sur les bordereaux que nous venons de recevoir ?

Monsieur Claude Gagnebin : je suis obligé de te contredire. Nous nous sommes renseignés au début de l'année auprès de l'Administration fédérale des contributions pour savoir si on était soumis à la TVA en ce qui concerne le Service des ordures ménagères. Concernant la loi que le peuple a votée, l'augmentation du taux de la TVA est effective à partir de 2011, mais, à partir du 1^{er} janvier 2010, le montant déterminant pour la soumission à la TVA n'est plus de Fr. 250'000.00, mais de Fr. 100'000.00.

Monsieur Jacky Epitiaux est satisfait.

4) Monsieur Robert Claude :

Lors du Conseil général du 26 avril 2010, on a décidé d'installer 9 containers Moloks et de garder 7 containers de 800 litres. J'aimerais tout d'abord savoir où sont placés ces 7 containers. Ensuite, sachant que chaque arrêt coûte, ne pourrait-on pas rajouter un ou deux containers, par exemple Sous-les-Rangs ? De toute façon, le camion passe par là pour aller au Cerneux-Godat. Par contre, depuis qu'il n'y a plus de containers au Bois-Français, il n'y a plus de personnes extérieures à la Commune qui déposent leurs poubelles !

Monsieur Michäel Clémence : je vais essayer de répondre au plus juste étant donné que ce n'est pas mon dicastère. Nous avons des containers de 800 litres aux Prailats et au Cerneux-Godat. Concernant Sous-les-Rangs, nous avons aussi entendu qu'il y avait des soucis au sujet des dépôts d'ordures. Le projet de Moloks a été voté par le Conseil général. Le Conseil communal n'est pas borné à ne pas entrer en matière s'il y a un problème. Par exemple, si les habitants de Sous-les-Rangs se manifestent, le Conseil communal est prêt à trouver une solution avec eux. Pour tous les autres containers comme celui de La Goule, de La Couronne, les utilisateurs paient déjà une taxe supplémentaire.

Monsieur Robert Claude est satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 322'000.00 destiné à la réfection de la route du Jourez (structure de la route, canalisations et réseau d'eau) ainsi que son financement

b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 322'000.00 destiné à la réfection de la route du Jourez (structure de la route, canalisations et réseau d'eau) ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Michäel Clémence : depuis plusieurs années, le Conseil communal se préoccupe de l'état d'une partie du tronçon de la route du Jourez. En effet, au minimum deux fois par année, nous devons procéder au remplissage des nids de poules. En plus de cela, de l'eau reste en permanence à certains endroits de la chaussée. Le coffre de la route est complètement défoncé et c'est pourquoi il ne serait pas judicieux de remettre une couche dessus. C'est pour ces raisons que le Conseil communal vous propose un crédit de Fr. 322'000.00 pour la réfection de ce tronçon, ainsi que des infrastructures des canalisations. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Merci.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Michäel Clémence : les rues concernées sont la rue du Jourez entre les immeubles de Mme Gerlinde Godat et de M. Jean-Pierre Bouille et le chemin des Ecureuils. Sur la route du Jourez, il y a énormément de nids de poules. Par contre, sur le chemin des Ecureuils, un revêtement total suffira. Sur la rue du Jourez, on va remplacer les conduites d'eau potable et d'eaux usées. On va mettre le secteur des rues du Jourez et du chemin des Ecureuils en séparatif. C'est très important pour diminuer l'eau qui part à la STEP. Fr. 125'000.00 sont prévus pour la réfection de la route du Jourez sur une longueur de 120 mètres (coffre et tapis), Fr. 20'000.00 pour le nouveau revêtement du chemin des Ecureuils, Fr. 40'000.00 pour la conduite des eaux usées sur une longueur de 100 mètres à la rue du Jourez, Fr. 60'000.00 pour la conduite des eaux pluviales sur une longueur de 150 mètres, Fr. 22'000.00 pour le changement de la conduite d'eau potable sur le chemin des Ecureuils, Fr. 55'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue du Jourez sur une longueur de 100 mètres. On arrive donc à un total de Fr. 322'000.00. On va ponctionner Fr. 77'000.00 sur le fonds des eaux pour le renouvellement de la conduite d'eau potable, soit Fr. 55'000.00 pour la route du Jourez et Fr. 22'000.00 pour le chemin des Ecureuils. Le total après déductions s'élève donc à Fr. 245'000.00 à charge de la Commune. Le financement de cette somme est prévu par voie d'emprunt. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit. Merci de votre attention.

Monsieur Gabriel Bilat : quel bureau d'ingénieurs avez-vous choisi ?

Monsieur Michäel Clémence : le bureau d'ingénieurs Jobin S.A.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

- | |
|---|
| <p>6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 178'000.00 destiné à financer le déploiement de l'infrastructure haut-débit aux Bois et sur une partie du reste du territoire</p> <p>b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme</p> |
|---|

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 178'000.00 destiné à financer le déploiement de l'infrastructure haut-débit aux Bois et sur une partie du reste du territoire

Entrée en matière.

Monsieur Michäel Clémence : une demande de plusieurs citoyens habitant les hameaux de la Commune nous était parvenue afin d'étudier un projet pour une connexion Internet convenable. Si la réalisation de cette obligation est aisée dans une ville ou un village de moyenne importance, de nombreuses zones périphériques ne sont toujours pas desservies. C'est en particulier le cas pour les différents hameaux des Bois. Le Conseil communal a contacté trois fournisseurs potentiels pour la fourniture de signaux. Il s'agissait de Swisscom, EBL et la Société Mojolan. Ces trois sociétés sont à même de fournir la réception de signaux Internet à haut-débit comme l'exige la législation, cependant à des degrés différents. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Merci.

Madame Marianne Guillaume : tous les habitants raccordés au câble au village sont satisfaits des prestations de la Société EBL. Dans le village, nous avons payé des taxes de raccordement pour recevoir Internet. Etant donné la lettre reçue ce soir, je pense que nous devrions revoir le financement qu'ils nous proposent. Je propose donc de refuser l'entrée en matière.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : dans le rapport du Conseil communal, je lis que la Société Mojolan a été écartée parce que c'était une technologie qui n'était pas susceptible d'évolution, alors qu'à mon avis, elle est nettement plus évolutive que la solution de Swisscom qui sera posée une fois pour toutes et ne changera plus, à moins qu'on paie à nouveau Fr. 178'000.00.

Monsieur Gabriel Bilat : je trouve que c'est encore très cher. Il y a une année, c'était Fr. 100'000.00 de plus. Comme Madame Guillaume le dit, effectivement, tout le village est relié sur EBL et vu l'envoi de cette lettre, ils sont encore susceptibles de descendre le prix. Je pense que si la Commune finance, pourquoi elle ne retirerait pas quelque chose. Quand quelqu'un finance quelque chose, en principe il y a un dividende en retour. Si on prend La Goule pour les distributeurs électriques, il y a une ristourne faite aux Communes concessionnaires. Pourquoi EBL ne nous retournerait pas une ristourne de ces connexions dans ces hameaux ? C'est donc une discussion que nous pouvons encore avoir et je pense qu'ils peuvent encore descendre leur prix. Je propose donc également de refuser l'entrée en matière pour affiner le dossier.

Monsieur Blaise Willemin : je ne suis pas du tout de cet avis. Je crois qu'on a déjà attendu suffisamment longtemps. Cela fait plus d'une année qu'on attend que ce dossier arrive. Maintenant, on a enfin des chiffres. EBL réagit aujourd'hui parce qu'ils ont le dos au mur, mais je pense que c'est un peu tard. Il y a des personnes qui attendent d'être reliées, il nous faut aller de l'avant. Je propose donc d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Yann Chappatte : je propose aussi d'accepter l'entrée en matière pour plusieurs raisons. Après quatre interventions, on voit déjà des opinions multiples pour diverses raisons. Je pense intéressant d'entendre la Commune par rapport à ce courrier qui me surprend. Effectivement, je trouve étonnant qu'on réagisse le jour du Conseil général alors

que c'était affiché publiquement durant trois semaines. On peut se poser la question de leur silence. Je rappelle que c'est quand même une société qui théoriquement est professionnelle et devrait être à même de suivre ses dossiers plus rapidement. J'ai de la peine à comprendre que le simple fait qu'on écrive une lettre et qu'on en donne lecture ce soir fasse que vous refusiez d'en discuter. Après, si des gens ne sont pas convaincus pour diverses raisons, je peux le concevoir, mais refuser l'entrée en matière, je trouve cela totalement injustifié. Avant de voter, je désire entendre la position du Conseil communal concernant cette lettre.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : sachant que cette lettre est parvenue à la Commune ce matin, je ne sais pas si le Conseil communal a déjà étudié la question et pris position.

Monsieur Michäel Clémence : il y a seulement quelques minutes que j'ai pris connaissance de cette lettre. Je n'ai même pas pu la lire, j'ai juste entendu la lecture faite en début de séance. C'est toujours malheureux qu'il faille qu'on ait un Conseil général pour qu'on obtienne une réaction.

Monsieur Gilles Cattin : l'entreprise EBL a été contactée par le Conseil communal il y a déjà de nombreux mois. On n'a jamais reçu d'offre. Par rapport à une taxe de raccordement, on voit bien dans le rapport qu'il n'y a pas d'information. Cette semaine, on reçoit un tous-ménages à la maison parce qu'ils sentent bien qu'ils sont entrain de perdre la main et souhaitent se mettre en avant. Aujourd'hui, ils nous envoient des chiffres par rapport à une taxe de raccordement qui sont assez importants et des coûts mensuels qui ne sont plus de Fr. 86.60, mais de Fr. 95.00 dans le courrier de ce jour. Je suis désolé, mais je réponds simplement à EBL que ce n'est pas maintenant qu'il faut commencer de se bouger. Il y a déjà de nombreuses questions qui ont été posées au Conseil général par rapport au haut-débit dans les hameaux. Si EBL ne répond pas ou n'a pas envie de répondre, c'est parce que ça leur coûte de l'argent. Comme l'a dit Monsieur Bilat, ça leur coûte de l'argent et il n'y a rien qui revient en retour parce que de toute façon ça n'est pas intéressant pour une entreprise comme celle-là de se développer dans nos hameaux. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 15 voix contre 4.

Débat de fond.

Monsieur Michäel Clémence : voici plusieurs années qu'une demande écrite et signée par plusieurs citoyens des hameaux de la Commune nous demandant d'étudier un projet afin que ces endroits bénéficient d'un minimum d'infrastructures à haut-débit pour la réception des signaux Internet nous est parvenue. Le Conseil communal, par un sondage, avait constaté qu'effectivement les habitants des hameaux des Prailats, du Cerneux-Godat et du Boéchet étaient intéressés par ce raccordement. Du côté du Peu-Claude, il y avait moins d'intérêt. En partant de ces informations, le Conseil communal a demandé à plusieurs entreprises spécialisées de nous proposer des solutions à notre problème. Nous les avons contactées et avons reçu les trois entreprises suivantes : Swisscom, EBL et Mojolan. L'entreprise Mojolan voulait procéder par des relais en partant du centre cardio-vasculaire au Noirmont et distribuer le signal par antennes en passant même par la France. L'avantage de ce système : plus de personnes auraient été desservies ; l'inconvénient : il aurait fallu investir plusieurs milliers de francs tous les trois, voire quatre ans afin de suivre l'évolution technologique d'Internet. Un autre point négatif réside dans le fait que la télévision n'est pas comprise dans cette solution. Pour EBL, les avantages sont les suivants : cette

entreprise est déjà implantée dans la Commune et le coût est moins élevé de Fr. 30'000.00. Si une entreprise comme EBL est intéressée par la réalisation de ces travaux, pourquoi a-t-il fallu envoyer plusieurs courriers afin d'obtenir l'offre plus ou moins définitive : on attend toujours l'offre des taxes de raccordements. C'est pourquoi, le Conseil communal a porté son choix sur Swisscom, car la plupart des abonnés pourront bénéficier de Swisscom TV, de la télévision HD et d'Internet à haut-débit. Nous sommes conscients que nous n'allons pas satisfaire tout le monde, mais c'est une solution qui se trouve dans le juste milieu vu la situation géographique de notre Commune. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit. Merci.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : la somme de Fr. 178'000.00 serait couverte par voie d'emprunt.

Monsieur Marcel Barthoulot : je suis favorable au projet, mais je tiens quand même à dire quelque chose. Que ça soit un des trois, quand il s'agit de mettre une antenne par exemple pour le téléphone, la Commune ne touche pas un franc. Par contre, quand on va dans les détails et qu'il faut mettre Internet à une place, les communes sont obligées de financer passablement les armoires ou d'autres choses. J'arrive à comprendre qu'on ne peut pas priver les gens d'Internet à haut-débit. Ce qui m'interpelle, c'est que chaque fois que ces sociétés font quelque chose de spécial, ça coûte. Par contre, quand elles mettent une grosse antenne, on n'a pas de retombée. Si on pouvait au moins essayer de monnayer et de leur faire comprendre qu'ils pourraient faire un sacrifice en redonnant quelque chose aux communes !

Monsieur Jacky Epitiaux : en automne 1889, le téléphone était installé aux Bois, cinq ans après La Chaux-de-Fonds sur demande de neuf personnes dont Monsieur Emile Huot, fondateur de la fabrique du même nom, aujourd'hui référencée Nivarox-Far SA au Locle. Le téléphone était à cette époque une condition sine qua non à la pérennité d'une entreprise. En 2010, c'est Internet qui est devenu un outil de communication indispensable à ces entreprises. Rudis Sylva SA, Ideal Swiss Holding, Longitude SA, SKB Krattinger, l'atelier de cuir Berger, La Légende et tous les domaines agricoles sont aujourd'hui des entreprises qui ont besoin d'Internet avec un débit important. Par exemple, dès le 1^{er} janvier, la MIBA n'enverra plus les résultats des contrôles laitiers par courrier, mais par le Net. Les nouvelles règles dans l'agriculture obligent les exploitants à utiliser Internet sans quoi des frais sont facturés en sus. Un autre exemple : il faut compter une dizaine de minutes pour envoyer une image par Internet ; pour transmettre les images à ceux qui réalisent un catalogue personnalisé, il faut plus de trois heures. Refuser l'offre qui nous est faite aujourd'hui est contraire à la politique de développement du village. Que ce soit envers de nouvelles entités logées dans nos hameaux, envers le monde agricole et, surtout, envers les jeunes qui ne comprendraient pas qu'on puisse refuser une telle infrastructure. Le Boéchet et Les Prailats regroupaient plus de cinquante signataires il y a trois ans pour obtenir des conditions d'alimentation correctes. Aujourd'hui, rien n'a été fait. J'ose donc espérer qu'après le téléphone en 1889, les bovi-stops du Peuchapatte il n'y a pas longtemps, le Conseil général fera preuve d'esprit d'entreprise et acceptera le projet qui nous est proposé.

Monsieur Gabriel Bilat : j'aimerais savoir si EBL a une concession sur la Commune des Bois, si oui jusqu'à quand.

Monsieur Claude Gagnebin : à ma connaissance, il n'y a pas de concession. La Commune avait participé et paie encore une petite contribution à EBL en ce qui concerne l'amplificateur qui avait été installé. Il n'y a pas de retombée économique relative à EBL

sur le territoire communal. Je ne sais pas s'il y a un contrat ou une concession qui a été octroyée à l'époque.

Monsieur Gabriel Bilat : s'ils avaient une concession, on aurait pu négocier le tout ou rien, y compris le village qui est déjà desservi. Par contre, chez moi, j'ai ADSL et ça va, c'est relativement confortable et ça me suffit. Il ne me faut pas autant de temps pour passer des images. Je ne sais pas au Boéchet s'il y a l'ADSL.

Monsieur Jacky Epitoux : non.

Monsieur Gabriel Bilat : c'est dommage, il me semble qu'on va un peu vite. C'est vrai que ce dossier a traîné. Mais si on attend encore un peu, une année, peut-être qu'on gagnerait encore Fr. 100'000.00.

Monsieur Michäel Clémence : j'ai participé à une séance avec Swisscom. Je vous garantis qu'on a essayé de négocier le prix. Il ne faut pas rêver, on n'obtiendra rien de plus.

Monsieur Gilles Cattin : par rapport au prix, effectivement c'est bien descendu. Maintenant, on est arrivé à un prix avec la technique VDSL qui est à la pointe de la technologie. Il n'y a aucune raison que le prix descende encore plus par rapport au nombre de personnes raccordées. Les abonnés potentiels du Boéchet, des Prailats ou du Cerneux-Godat ne vont pas évoluer significativement. Cela ne sera pas décisif concernant une nouvelle négociation dans une année ou deux. Je pense qu'après trois ans de discussions sur un dossier comme celui-ci, on arrive ce soir avec un dossier extrêmement bien ficelé, il y a eu une soirée d'information au village avec Swisscom qui a donné toutes les informations nécessaires par rapport à la technologie et à l'étendue du réseau. Il y avait passablement de questions relatives aux limites de puissance. Je ne peux que vous demander, pour les hameaux, d'avancer dans cette technologie qui est une technologie d'avenir pour la formation, le travail à domicile, etc.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : j'abonde dans le sens de Monsieur Epitoux quand il dit qu'il faut qu'on puisse avoir des raccordements de meilleure qualité aussi dans nos hameaux. Par contre, il me semble qu'on choisit la solution la plus chère principalement parce qu'elle offre la télévision. Je veux bien payer pour Internet parce que j'estime que c'est un besoin réel et très important actuellement, mais pour la télévision, je suis moins chaud.

Monsieur Yann Chappatte : en lisant ce tableau, j'étais effectivement partagé sur la présentation parce qu'on parle de Swisscom TV et que c'est un bouquet de chaînes qu'on peut aussi avoir avec EBL. La première ligne n'est pas judicieuse dans l'esprit, mais il y a un point qui est ressorti suffisamment clairement des discussions que nous avons eues au sein de notre parti : le besoin est évident pour un certain nombre d'entreprises, il est nécessaire pour l'avenir et on ne peut pas imaginer qu'on ne puisse pas proposer Internet aux hameaux pour l'avenir. Pour ce faire, on vous recommande vivement de soutenir ce projet, même si, effectivement, la solution présentée n'est pas la meilleure qu'on puisse avoir, mais ce n'est pas certain que la meilleure nous parvienne dans un délai relativement bref. Si on attend, dans trois ou cinq ans, on aura peut-être quelque chose de mieux, mais un moment donné, il faut effectivement se positionner et je crois que c'est le moment maintenant d'offrir Internet aux gens. On est en 2010 et tout le monde doit utiliser Internet. Si ce n'est pas le cas, tout le monde devra l'utiliser très prochainement.

Madame Marianne Guillaume : je ne mets pas en cause le besoin d'Internet, c'est simplement par rapport au prix qu'on n'a pas. C'est vrai que le fait qu'EBL se manifeste aujourd'hui, c'est dégoûtant, mais n'y a-t-il pas quelque chose à creuser ? Je ne suis pas très satisfaite du fait qu'ils écrivent une lettre maintenant, c'est clair. Je pense que les délais peuvent aussi être tenus assez rapidement.

Monsieur Germain Jobin : je n'y connais pas grand-chose, mais je remarque que pour la TV, Les Prailats sont partagés en deux : une partie l'aura et l'autre pas. Cela me chiffonne. On a une Commune vaste en superficie et tout n'est pas relié. Pour le prix, il semblerait qu'on devrait pouvoir un peu mieux relier ces endroits.

Monsieur Michäel Clémence : effectivement, le cas des Prailats qui sont coupés en deux nous a sauté aux yeux. Pour palier à cela, il aurait fallu déplacer l'armoire du Boéchet afin de déplacer cette zone, mais cela aurait eu un certain coût. Mais cette zone stipulée en rouge sur le plan, c'est le minimum garanti. Swisscom ne veut pas dire : on prend le hameau des Prailats en entier. Mais il y a de fortes chances que cette fameuse zone soit plus ouverte. On a fait le maximum pour ce dossier qui n'était pas facile.

Monsieur Germain Jobin : c'est toujours la même chose, je suis partiellement satisfait de la réponse. Par exemple à La Large-Journée, on est en dehors de tout, pourtant on capte Internet par le téléphone. Je ne comprends pas pourquoi on est en dehors et qu'on arrive à capter Internet. Je n'y connais pas grand-chose, mais ça me dépasse un petit peu. Peut-on me renseigner là-dessus ?

Monsieur Gilles Cattin : je ne suis pas technicien, mais par rapport à ce qui a été dit lors de la séance d'information, avec le petit trait qui sépare Les Prailats en deux, ils sont à la limite des 1'500 mètres. Ils arrivent donc à 15 MB/s, ce qui est énorme. A l'heure actuelle, l'ADSL au village est à 3 MB/s. Au milieu des Prailats, on arriverait donc à 15 MB/s. Ensuite, après le trait qui passe à l'extérieur par la gauche, ils sont encore à presque 10 MB/s, ce qui est encore énorme. Les limites posées par Swisscom sont des limites qu'ils garantissent, ce n'est pas de la poudre aux yeux. C'est une nouvelle technologie XDSL ou VDSL qui est extrêmement puissante. Avant, on a parlé de télévision. Je suis personnellement parfaitement satisfait de ma télévision, je m'endors devant et je n'ai pas besoin d'avoir une télévision haut-débit. C'est simplement une nouvelle technologie qui permet d'avoir ces outils informatiques qui garantissent par exemple des vidéoconférences pour des entreprises situées dans les hameaux, mais aussi au village car actuellement ce n'est pas possible. Concernant La Large-Journée, effectivement c'est par rapport à la distance qu'il y a jusqu'à l'armoire. La Large-Journée n'est pas incluse par rapport aux Bois, mais ça reste encore à définir et il y a aussi le fait que c'est proche de La Ferrière. C'est peut-être pour cela que vous avez Internet correctement.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : j'espère que Monsieur Cattin a pu éclaircir quelques points. Il détient un peu plus d'informations étant donné qu'il s'est occupé de ce dossier au niveau de la Commission de promotion économique.

Madame Josiane Moser : avez-vous des garanties quant à l'exécution des travaux. Il y a un crédit de Fr. 178'000.00. Nous avons eu à faire avec Swisscom et je peux vous dire que pour s'occuper des clients, c'est une autre chose. Vont-ils suivre le dossier ou est-ce que ça va traîner une année ou deux ?

Monsieur Michäel Clémence : du moment que ce crédit est accepté, il y a un délai d'exécution de dix à onze mois. Après, au niveau des engagements, je peux vous garantir que s'ils ne les tiennent pas, c'est moi qui les tiendrai.

Au vote, le point 6 a) est accepté par 14 voix contre 3.

b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit d'investissement en emprunt ferme

Au vote, le point 6 b) est accepté par une majorité évidente.

7. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 223'000.00 destiné au financement de la transformation des 3 véhicules d'intervention du SIS FM Ouest, sous déduction des subventions de l'ECA Jura, prélèvement dans le fonds "spécial fusion" de l'ECA et dans le fonds de réserve "véhicules, engins tractés" du SIS FM Ouest, soit un montant à charge de la Commune de Fr. 17'300.00 ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à ce crédit

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 223'000.00 destiné au financement de la transformation des 3 véhicules d'intervention du SIS FM Ouest, sous déduction des subventions de l'ECA Jura, prélèvement dans le fonds "spécial fusion" de l'ECA et dans le fonds de réserve "véhicules, engins tractés" du SIS FM Ouest, soit un montant à charge de la Commune de Fr. 17'300.00 ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Michäel Clémence : les véhicules d'intervention des Bois, des Breuleux et du Noirmont donnent actuellement des signes de fatigue certains. Afin de palier à ce problème de vétusté qui représente également un problème de sécurité, les modules se désolidarisent en effet du châssis, l'état-major du SIS a décidé de procéder de la manière la plus économique possible en conservant les châssis des véhicules concernés en remplaçant le module arrière complet pour les véhicules des Breuleux et du Noirmont et en remplaçant le système de pompe et de citerne du véhicule des Bois. Pour cela, deux offres ont été demandées à des entreprises spécialisées dans le matériel et les véhicules incendie. L'état-major et l'autorité de surveillance du SIS ont retenu l'offre de l'entreprise Feumotech, moins chère et plus détaillée. Le montant des modifications s'élève à Fr. 230'000.00 et la somme à la charge de la Commune après toutes les déductions est de Fr. 17'300.00. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Michäel Clémence : le SIS FM Ouest a été créé le 1^{er} janvier 2002 et les Communes membres sont celles du Noirmont, des Breuleux, de La Chaux-des-Breuleux, de Muriaux (Le Peuchapatte, Le Cerneux-Veusil) et des Bois. L'effectif du SIS se compose d'un Commandant, de deux Vice-commandants, de quatre responsables locaux et de 109 sapeurs-pompiers au total. Le matériel du SIS est constitué de cinq véhicules, trois remorques pour le transport de matériel, trois motos-pompes, différentes échelles, matériel d'extinction, matériel pour les hydrocarbures, etc. Le secteur est assez vaste. Les véhicules de première intervention stationnés au Noirmont et aux Breuleux, qui sont identiques, ont été mis en circulation en 1992 et en 1993 et comptent respectivement 8'700 et 10'400 kilomètres. Deux autres véhicules stationnés au Noirmont et aux Breuleux datent des années 1982 et 1978 ; ils sont entretenus, mais on ne va pas revenir avec un crédit prochainement : ils rendent service, mais ne seront pas maintenus à tout prix. Le véhicule stationné aux Bois date de 1991 et totalise 10'500 kilomètres au compteur. Pour le véhicule des Bois, il s'agira simplement de remplacer la pompe et la citerne arrière. En effet, la pompe a vingt ans, elle commence de montrer des signes de faiblesse et durant toutes ces années, il y a eu une évolution au niveau du matériel des sapeurs-pompiers ; c'est donc un investissement très intéressant pour pouvoir travailler avec ce véhicule. Pour les véhicules

du Noirmont et des Breuleux, il conviendra de changer le module arrière qui comporte de nombreuses soudures. Les pompes de ces engins seront également changées. Le châssis sera beaucoup plus léger et il y aura des bâches ouvrables et transformables en auvents afin de protéger les pompiers lors des interventions. Le montant total de la modification s'élève à Fr. 230'000.00, le rabais de Feumotech est de Fr. 7'320.00, ce qui représente une somme de Fr. 222'680.00. La subvention d'ECA Jura est de Fr. 111'340.00, ce qui donne un montant à charges des communes de Fr. 111'340.00. La somme de Fr. 20'000.00 est prélevée du fonds de renouvellement des véhicules et celle de Fr. 16'000.00 du fonds de regroupement de l'ECA Jura. Le solde à charge des communes est donc de Fr. 75'340.00 répartis de la manière suivante : Fr. 17'296.25 pour Les Bois, Fr. 19'790.20 pour Les Breuleux, Fr. 2'091.95 pour La Chaux-des-Breuleux, Fr. 9'259.00 pour Muriaux et Fr. 26'902.65 pour Le Noirmont. Pour information, le prix neuf d'un véhicule identique à ceux des Breuleux et du Noirmont après modifications est de Fr. 250'000.00. La solution choisie par le SIS FM Ouest et l'autorité de surveillance est donc nettement plus avantageuse. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit.

Monsieur Gabriel Bilat : lorsqu'on connaît le prix d'un nouveau véhicule, on ne peut qu'accepter ce projet.

Au vote, le point 7 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à ce crédit

Au vote, le point 7 b) est accepté à l'unanimité.

- | |
|--|
| <p>8. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2011
c) Donner connaissance du budget des investissements 2011</p> |
|--|

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Monsieur Gérard L'Hôte : chacun a reçu un exemplaire du projet de budget pour l'année 2011. Avant d'examiner la question de la fixation des taxes communales, le Conseil communal précise que le Service des communes, lors de l'approbation des comptes 2008, faisait déjà les remarques suivantes au sujet des Services communaux : *"pour équilibrer le Service des ordures, un prélèvement de Fr. 19'931.95 dans le fonds des ordures a été nécessaire. Dans les comptes 2007, la Commune avait déjà prélevé Fr. 12'317.05 pour équilibrer le Service des ordures. En application du décret concernant l'administration financière des communes, il y aura lieu d'autofinancer ce Service. S'agissant du découvert du compte STEP qui a été reporté au bilan et qui se monte au 31 décembre 2008 à Fr. 105'959.80, nous avons pris note que le Conseil général a accepté une augmentation du prix des eaux usées de Fr 0.80 le m³."* Lors de l'approbation du compte 2009, le même Service faisait la remarque suivante : *"nous remarquons que depuis l'exercice 2007, le Service de l'enlèvement des ordures ne s'autofinance plus. En effet, des montants s'élevant à Fr. 12'317.05 pour l'année 2007, à Fr. 19'931.95 pour l'année 2008 et à Fr. 9'579.65 pour l'année 2009 ont été prélevés dans le fonds de réserve. En application du décret concernant l'administration financière des communes, article 7 alinéa 2, les Services communaux doivent s'autofinancer."* Par conséquent, une adaptation des taxes ou des émoluments est nécessaire. En raison de l'insuffisance de financement des Services de l'élimination des ordures et de l'épuration des eaux, le Conseil communal se voit donc

contraint de proposer une augmentation des tarifs en question. Il vous prie donc de bien vouloir accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gérard L'Hôte : le Conseil communal propose la reconduction des différentes taxes à l'exception de la taxe des chiens, de la taxe des ordures ménagères et de la taxe STEP.

Les taxes qui donnent lieu à des remarques sont les suivantes :

d) Taxe d'exemption du Service du feu

Monsieur Claude Gagnebin : je vois qu'il y a un petit lapsus : ce n'est pas nous qui fixons la taxe d'exemption et elle sera différente. En effet, la taxe est passée de 4 à 5 % de l'impôt cantonal et le maximum a été fixé à Fr. 500.00. Etant donné que c'est une loi cantonale, je n'ai pas fait attention à cela.

Monsieur Marcel Barthoulot : au départ, on disait bien qu'il ne fallait pas faire passer l'âge pour la soumission à la taxe de 50 ans à 45 ans. Maintenant, on remonte les taxes. On avait vu juste.

e) Taxe des chiens

Monsieur Gérard L'Hôte : avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les détenteurs de chiens, la Commune sera appelée à tenir un registre complémentaire relatif au suivi des cours par les propriétaires de chiens. D'autre part, elle paie aussi une contribution de Fr. 10.00 par animal enregistré au Canton. Enfin, afin de favoriser les propriétaires de chiens qui suivent un cours de formation, la Commune, d'après le règlement communal, ristourne une somme de Fr. 30.00 sur la taxe des chiens l'année où le propriétaire effectue ce cours. Ainsi, un propriétaire de chien domicilié à l'extérieur du village serait en droit de demander la rétrocession d'une somme de Fr. 30.00 alors que la taxe encaissée pour son chien est de Fr. 20.00. De plus, la Commune paiera pour cet animal la somme de Fr. 10.00 au Canton.

Madame Josiane Moser : j'ai fait un petit calcul et un propriétaire de chien responsable coûte à la Commune environ Fr. 100.00 par année entre les sachets, les poubelles que la Commune doit vider. Je trouve que Fr. 60.00 pour un premier chien, c'est une aide, un compagnon et c'est normal. Par contre, je pense qu'il faut augmenter la taxe du deuxième chien. Dès qu'on a deux chiens, on a une meute et en tant que monitrice d'éducation canine, je peux donner les cours obligatoires et je peux vous dire que de nombreuses personnes ne sont pas capables de gérer une meute. Donc, s'ils doivent payer un petit peu plus cher, avant d'acquérir le deuxième chien, ils réfléchiront. On voit maintenant une surpopulation de chiens. Dans les autres cantons, les taxes s'élèvent à Fr. 100.00, Fr. 150.00, Fr. 180.00, Fr. 200.00, Fr. 250.00 et jusqu'à Fr. 800.00. Je propose donc de fixer la taxe à Fr. 60.00 pour le 1^{er} chien et à Fr. 100.00 pour le 2^{ème} chien.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'abonde dans la direction de Madame Moser. Je trouve qu'on devrait y aller par pallier.

Au vote, la taxe des chiens est fixée à Fr. 60.00 au village pour le 1^{er} chien, Fr. 30.00 dans les métairies pour le 1^{er} chien et à Fr. 100.00 partout dès le 2^{ème} chien par 18 voix, sans avis contraire.

f) Taxe des ordures

Monsieur Gérard L'Hôte : comme précisé, le Service des communes nous prie de bien vouloir adapter nos tarifs concernant le ramassage des ordures ménagères. S'ajoute encore aux frais de ce Service l'investissement réalisé en cette fin d'année pour l'acquisition de Moloks. Cet investissement doit être amorti sur une période de 10 ans, conformément aux prescriptions du Canton, ce qui représente Fr. 7'000.00. Le Service de la dette représente Fr. 1'400.00 pour l'année 2011. Enfin, on peut déjà dire à ce jour que la facturation 2010 représente Fr. 165'000.00, soit un manque de Fr. 5'000.00 par rapport au budget.

Monsieur Blaise Willemin : je trouve absolument hallucinant cette taxe poubelles. Si on compare aux autres communes, on est la commune la plus chère. Je veux bien qu'on ait des incivilités, mais je pense que dans les autres communes aussi. Si on prend une famille de quatre personnes, on arrive à Fr. 300.00 au Noirmont et aux Breuleux, alors qu'ici on est déjà à Fr. 460.00. En plus, il y a la TVA qui est ajoutée et on va passer quasiment à Fr. 500.00. Si on accepte cette augmentation, on arrive à Fr. 560.00, ce qui représente une augmentation de Fr. 100.00. Je trouve que cela devient beaucoup trop cher. On en a discuté au sein du PCSI et on vous propose de refuser cette hausse.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : étant donné que ce compte est sensé s'équilibrer, qu'est-ce que vous proposez pour compenser ?

Monsieur Blaise Willemin : c'est le fonctionnement qui doit s'équilibrer. Là, il s'agit d'infrastructures pour l'implantation des Moloks. J'aimerais aussi qu'on m'explique quelque chose. Les autres communes ont aussi dû investir dans les Moloks et aux Breuleux, on va augmenter la taxe pour quatre personnes de Fr. 10.00, alors que nous augmentons de Fr. 100.00. La gestion dans les autres communes doit être différente. Il y a un problème dans ce compte des ordures.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, pour les personnes privées, on est peut-être plus cher. Par contre, si vous allez dans les autres communes, il serait aussi bon de se renseigner sur ce que paient les entreprises. Je n'ai pas fait une étude approfondie, mais la taxe pour les entreprises est beaucoup plus élevée dans les communes voisines que chez nous. Or, si on compare les déchets ménagers et ceux des entreprises, ces dernières ne déposent pas forcément beaucoup de déchets au Service des ordures. Souvent, les déchets de ces entreprises sont traités directement par elles-mêmes. Je veux bien augmenter les taxes pour les entreprises, mais à ce moment-là, on aura d'autres réclamations et on nous dira qu'on ne soutient pas les entreprises.

Monsieur Germain Jobin : on a parlé de l'investissement des Moloks pour Fr. 70'000.00. Il me semble qu'on devrait un peu rattraper sur le ramassage puisqu'il y aura moins d'arrêts.

Monsieur Marcel Barthoulot : je tiens à préciser que la taxe des ordures comprend l'élimination de tous les déchets confondus : ordures, papier, verre, habits, huile et déchets verts. Dans les autres communes, ça se passe peut-être différemment.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, le Service des déchets verts que nous avons introduit est très prisé étant donné que cette année nous avons éliminé 30 tonnes de gazon. Au Noirmont, ce Service n'existe pas et les gens doivent se rendre à la déchetterie. Nous n'avons pas la chance d'avoir une déchetterie, car le système que nous avons fonctionnait mal : nous avons retrouvé des blocs de pierre dans le gazon. Nous avons tenté de mettre sur place une surveillance avec des heures d'ouverture : les gens venaient, déposaient leurs sacs devant les grilles parce qu'ils ne pouvaient pas tondre le gazon le samedi matin. Ce sont des choix de société. Aux Bois, on a des gens qui veulent un tel Service. Je tiens

quand même à préciser que le Service de ramassage des déchets verts est très apprécié et je crois qu'on a pu résoudre le problème à ce niveau-là, mais cela coûte et il faut le payer.

Monsieur Blaise Willemin : les taxes poubelles étaient déjà bien plus chères qu'ailleurs avant que le Service des déchets verts ne soit organisé. Il faut aussi savoir que si on compare par rapport aux autres communes, il faut aussi que la nôtre soit un petit peu attractive. Or, à part la taxe des chiens, je crois que dans tous les domaines on est plus cher : quotité d'impôts, taxe poubelles, prix de l'eau, prix de la taxe STEP. Si on fait une moyenne pour une famille de quatre personnes avec une maison, on paie Fr. 2'200.00 de plus d'impôts aux Bois qu'au Noirmont et c'est juste à côté. Aux Breuleux, c'est quasiment la même chose. Il doit y avoir un problème quelque part.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : j'ai trouvé la remarque concernant la baisse du coût des ramassages pertinente et j'aimerais bien avoir la position du Conseil communal à ce sujet.

Monsieur Michäel Clémence : ces Moloks ont été mis en service il y a peu de temps et nous espérons ne pas devoir en ajouter à gauche et à droite. Le but était aussi de centraliser les déchets. Un Molok est prévu pour 200 personnes. S'il y a moins de 200 personnes, cela ne vaut pas la peine d'en installer un. Si on doit en remettre plusieurs, on n'aura pas résolu le problème. C'est aussi pour cela qu'on demande à la population de faire un petit effort. Je conçois que lorsqu'on habite Sous-les-Rangs, avant on avait une certaine autonomie pour amener les déchets, ce qu'on n'a plus maintenant, mais il y a des Moloks vers l'abri PC. On va quand même essayer de convaincre les gens de faire un effort.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : je parlais des entreprises de transport et pas des particuliers concernés. Etant donné qu'il y a moins de points de ramassage, cela devrait coûter moins cher.

Monsieur Michäel Clémence : oui, inévitablement ce sont les arrêts et les kilomètres qui coûtent. Ça devrait baisser, pour autant qu'on ne rajoute pas de Moloks. Mais ça ne va pas diminuer de moitié.

Monsieur Germain Jobin : au budget, dans les charges 2009 il y avait Fr. 122'000.00, au budget 2010 Fr. 117'000.00 et au budget 2011 Fr. 116'000.00. Les chiffres sont donc identiques pour les années 2010 et 2011 pour le ramassage.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je ne comprends pas, on dit que le coût va baisser et on propose une hausse de la taxe pour le budget 2011.

Monsieur Claude Gagnebin : je vous rappelle que depuis 2007, le Service des ordures ne tourne plus. Cela fait donc trois ans qu'on aurait déjà pu demander l'augmentation de la taxe des ordures et qu'on ne l'a pas fait en pensant qu'on allait trouver des solutions qui amélioreraient la situation et qui nous permettraient de remédier à ce manque de liquidités. Maintenant, on arrive à un moment donné où le fonds des ordures est bientôt épuisé : on a encore peut-être entre Fr. 20'000.00 et Fr. 30'000.00 maximum. Après cela, on pourra retirer l'échelle. On n'aura plus les liquidités nécessaires et on aura un découvert au Service des déchets, ce qui est déjà le cas pour le Service de l'épuration. Maintenant, on doit discuter de cette question du déficit qu'on fait depuis 2007, ce n'est pas nouveau.

Monsieur Blaise Willemin : je rappelle aussi qu'il y a une motion qui a été déposée par rapport aux déchets et que le Conseil communal doit aussi nous faire des propositions. On peut aussi attendre là-dessus.

Monsieur Robert Claude : au niveau de l'amortissement des Moloks, est-ce que ça a vraiment été mis à la bonne place ? On voit que ça doit être amorti sur dix ans. On met ça sur les poubelles. Cela veut dire qu'on fait payer les gens. Ne pourrait-on pas mettre ça sur un autre poste et comme ça on serait aussi gagnant puisqu'en ayant Fr. 7'000.00 de charges en plus, on gagnerait au niveau de la péréquation financière.

Monsieur Claude Gagnebin : si vous, Conseillers généraux, décidez cela, c'est votre choix, pour moi il n'y a pas de problème, mais vous serez tous responsables de faux dans les titres. Au niveau comptable, on doit faire supporter aux Services communaux les frais de dépréciation et d'amortissement de ces Services. Si vous décidez que c'est le compte des finances qui doit le prendre en charge, je ferai comme vous m'avez dit, j'aurai la conscience totalement tranquille, mais vous serez tous punissables : je vous en laisse la responsabilité.

Monsieur Jacky Epitoux : je propose de voter le statut quo, puisque cette année on a des Moloks et qu'il semblerait qu'on n'ait pas d'analyse exacte quant à la diminution ou l'augmentation des coûts que cela peut représenter. Ensuite, il y aura l'introduction de la taxe au sac que nous avons plébiscitée. Je ne changerais donc rien pour cette année et proposerais d'attendre d'avoir une meilleure vue des charges générées par ces Moloks.

Monsieur Blaise Willemin : je rappelle juste qu'en restant en l'état actuel, l'argent ne va pas à la Commune, mais on a déjà une augmentation d'environ Fr. 40.00 suite à l'introduction de la TVA.

Monsieur Gabriel Bilat : j'aimerais savoir combien de fois on peut prendre la parole.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : deux fois, mais cela reste de l'appréciation du Président. Après, on ne nous reprochera pas que les gens n'ont pas pu s'exprimer.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient 4 voix et le statu quo en obtient 13 ; la taxe des ordures ménagères reste donc fixée à Fr. 115.00 par habitant.

g) Prix de l'eau

Monsieur Yann Chappatte : je désire m'exprimer par rapport à ce point. Même s'ils ne sont pas liés, on va voter les points g et m de façon séparée, mais j'aimerais vous rendre attentifs à un élément. Au niveau de la STEP, on va se prononcer sur une augmentation au point m. On devrait voter cette augmentation par rapport à un découvert important qu'on a dans ce fonds STEP, c'est une évidence. On a déjà augmenté ce prix il y a quelques temps, même si c'était massif avec 80 centimes, on voit que cela ne suffit pas et on devra faire un pas supplémentaire. Par contre, au niveau de l'eau, il faut savoir qu'on est dans une situation extrêmement saine au niveau de notre réseau d'eau, tant au niveau des pertes que du fonds qui est très élevé et, qui plus est, si vous prenez les comptes, vous verrez que cette année avec le prix de l'eau qui est proposé à Fr. 2.50, on va encore dégager un bénéfice conséquent, environ Fr. 50'000.00. Effectivement, ce compte doit s'autofinancer, mais à un moment donné, on ne doit pas systématiquement chaque année avoir un bénéfice de Fr. 50'000.00 et faire croître ce fonds de façon massive, sachant qu'il compte déjà plusieurs centaines de milliers de francs. Au vu de cette situation, je propose de baisser ce prix de l'eau à Fr. 2.30, en vous rendant attentifs au fait que ce n'est pas dans un but de faire des économies et de faire de mauvaises réflexions, mais pour adoucir la pilule au point m où on devra effectivement concevoir une augmentation puisqu'on a un découvert. J'interviendrai au point m pour faire une autre proposition que celle de Fr. 4.70. Cette proposition de Fr. 2.30 a été débattue au sein du PCSI et a été validée à l'unanimité.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : chaque année, à chaque budget et à chaque compte, je réclame l'état des comptes des fonds de réserve afin qu'on puisse savoir de quoi on parle. J'aimerais bien les avoir dans la prochaine proposition de budget.

Monsieur Yann Chappatte : le fonds de réserve des eaux s'élève à Fr. 460'000.00 au 31 décembre 2009, avec Fr. 40'000.00 prévus en plus en 2010 et Fr. 40'000.00 en 2011. Théoriquement, ce compte croît sensiblement. Simplement, il faut être attentif au fait qu'on

vient de voter un crédit et qu'on va consommer Fr. 77'000.00. Plutôt que d'être à Fr. 540'000.00, le fonds sera donc plutôt à Fr. 420'000.00 à fin 2011.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais aussi rappeler qu'on a fait des travaux pour doubler la conduite du Peu-Claude où on a Fr. 160'000.00 qui vont être ponctionnés sur ce fonds.

Au vote, le prix de l'eau à Fr. 2.50 obtient 4 voix et le prix à Fr. 2.30 est accepté par 13 voix.

h) Prix de l'heure pour travaux

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : j'ai fait un rapide calcul. A Fr. 20.00 l'heure, pour 160 heures sur un mois, on arrive à Fr. 3'200.00. Une fois qu'on a enlevé la prévoyance professionnelle, le 13^{ème} salaire, les vacances, on arrive à Fr. 2'300.00 grosso modo. C'est aussi valable pour le point j avec les vacations où je trouve les montants misérables. Je propose d'augmenter ce prix à Fr. 30.00 l'heure.

Monsieur Marcel Barthoulot : en ce qui concerne ces travaux, ils ne sont pas donnés à des personnes qui travaillent à 100 %, ce sont de petits travaux qu'on donne de temps en temps. D'un côté, on essaie de diminuer les charges et d'un autre, on redonne : je ne vois pas l'intérêt. Je ne suis pas d'accord.

Monsieur Yann Chappatte : on a tenu le même raisonnement dans le cadre de la réunion du PCSI. Effectivement, Fr. 20.00 de l'heure, c'est un petit peu indécent. Pour l'ensemble des points relatifs aux jetons de présence et vacations, on propose un réajustement. Il y a quelques années, on avait accepté un réajustement pour le traitement du Maire notamment qui semblait dérisoire. Aujourd'hui, on peut faire le même constat. Ce n'est pas pour que les gens s'enrichissent, parce qu'avec les chiffres qu'on va proposer, cela ne sera pas le cas. Mais on va graisser la patte aux gens qui travaillent dans des fonctions communales. Je rappelle que toutes ces personnes le font bénévolement et sur leur temps libre. Pour les quelques heures d'activité principale qu'on a par année, on devrait effectivement faire un effort et le PCSI avait pensé à Fr. 25.00 par heure. Maintenant, c'est à votre libre appréciation : soit Fr. 25.00, soit Fr. 30.00.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : je me rallie à la proposition de Fr. 25.00 l'heure. Par contre, je reviendrai sur le sujet au point j.

Au vote, le prix de l'heure à Fr. 20.00 obtient 4 voix et celui à Fr. 25.00 est accepté par 15 voix.

i) Jetons de présence, par séance

Monsieur Yann Chappatte : je propose de rémunérer le Conseil communal à Fr. 40.00 par séance et le Conseil général et les commissions à Fr. 20.00. Cela semble en tous les cas dérisoire : si vous passez toute une soirée lors d'une séance d'une commission, pour Fr. 15.00, cela vous paie tout juste le verre que vous allez boire après. On peut tout à fait imaginer Fr. 40.00 et Fr. 20.00, cela reste raisonnable.

Au vote, le maintien des prix à Fr. 30.00 et Fr. 15.00 obtient 2 voix et la proposition à Fr. 40.00 et Fr. 20.00 est acceptée par 14 voix.

j) Vacances

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : je réitère ma proposition à Fr. 30.00 l'heure, Fr. 100.00 la demi-journée et Fr. 200.00 la journée entière. Cette différence de prix par rapport au prix

pour les travaux est justifiée par le fait qu'on a à faire avec des gens qui sont importants pour notre Commune, qui donnent beaucoup de leur temps libre et je trouve qu'on devrait plus mettre en valeur le travail qu'ils fournissent.

Monsieur Germain Jobin : vu qu'on a mis Fr. 25.00 le prix de l'heure pour travaux, je trouve qu'on devrait aussi mettre le prix des vacations à Fr. 25.00 l'heure, Fr. 75.00 la demi-journée et Fr. 150.00 la journée entière.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : on a donc trois propositions. La première émanant du Conseil communal à Fr. 20.00 l'heure, Fr. 60.00 la demi-journée et Fr. 120.00 la journée entière, la deuxième à Fr. 30.00, Fr. 100.00 et Fr. 200.00 et la troisième à Fr. 25.00, Fr. 75.00 et Fr. 150.00.

En votation, les propositions 2 et 3 sont mises en opposition ; la proposition 2 obtient 6 voix et la proposition 3 en obtient 11.

Les propositions 1 et 3 sont ensuite mises en opposition ; la proposition 1 n'obtient aucune voix et la proposition 3 est acceptée par 18 voix.

m) Taxe d'épuration des eaux

Monsieur Gérard L'Hôte : comme précisé dans le rapport du Conseil communal, les installations STEP montrent une certaine fatigue et des installations telles que pompes, sondes et autres engins de contrôle doivent être changées. De plus, il faut tenir compte que le système d'élimination des boues a été modifié. Ces matières sont dorénavant éliminées par la MURA à Bienne. Si le prix est identique, la quantité augmente quelque peu du fait que les boues ne sont plus desséchées. Enfin, sur la base des prévisions de consommation pour l'année 2010, on constate une diminution de 5.3 % de la consommation d'eau par rapport à l'année dernière. Aussi, le manque à gagner sur les produits de la taxe STEP doit à nouveau être répercuté sur le prix de l'eau. Cette diminution de la consommation d'eau représente une diminution d'environ Fr. 10'800.00 sur les recettes 2010. Ce chiffre est confirmé par la totalisation de la facturation 2010 qui vient d'être faite et qui se monte à Fr. 197'850.00. Afin d'éviter cette spirale, le Conseil communal propose de percevoir cette augmentation de la taxe STEP par une taxe de base en fonction des logements raccordés. Ce principe est déjà inscrit dans le règlement actuel car l'OENV avait exigé l'introduction de ce principe dans le règlement en révision à l'époque.

Monsieur Yann Chappatte : on a discuté de ce point dans le cadre de la réunion du PCSI. Même si on comprend l'effet louable de la variante 1 et de son principe, même si c'est autorisé dans le règlement de la STEP, on propose la variante 2 pour différentes raisons. Tout d'abord, c'est évident, pour une question de simplification. Il y aura un travail administratif à gérer pour les gens qui devront communiquer de toute bonne foi le nombre de logements qu'ils ont dans leur habitation, y compris lorsqu'ils font des transformations. Il en est de même lorsqu'il y a des agrandissements. On va les solliciter pour faire ce travail, respectivement la Commune devra faire une surveillance. Lors de la facturation, il faudra gérer cela de façon régulière et on pense que cela n'est pas forcément opportun. C'est pourquoi, on vous propose la variante 2 qui est certes un petit peu moins cohérente dans sa teneur, mais qui simplifiera le travail. En effet, créer un surcroît de travail administratif pour encaisser quelques francs à gauche et à droite, ce n'est pas judicieux. Finalement, concernant le prix, nous proposons un prix de Fr. 4.60 le mètre cube pour atténuer cette augmentation et qu'elle reste raisonnable. Etant donné la diminution votée pour le prix de l'eau tout à l'heure, cela devrait plus ou moins rester stable pour les gens. On sera juste un petit peu lésé au niveau de la TVA puisqu'il y a deux taux différents. Cela

éviterait une augmentation massive, puisque je vous rappelle que ce prix a déjà passé de Fr. 3.60 à Fr. 4.40.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : je serais plutôt pour la variante 1, mais avec une simplification. Je ne vois pas pourquoi lorsqu'on a davantage de logements, on paie moins pour la STEP et je propose donc Fr. 50.00 par logement. A ce moment-là, est-ce que cela serait possible d'envoyer cette facture directement en même temps que la taxe des ordures ? Deuxièmement, pour les entreprises, je propose de mettre Fr. 100.00 par tranche de 250 m³.

En votation, la variante 1 telle que proposée par le Conseil communal obtient 5 voix et la proposition de Monsieur Sébastien Jeanbourquin en obtient 10.

La variante 2 avec un prix de Fr. 4.70 le m³ obtient 5 voix et la proposition de Monsieur Yann Chappatte avec un prix de Fr. 4.60 le m³ en obtient 9.

Au vote, la variante 1 obtient 5 voix et la variante 2 avec un prix de Fr. 4.60 est acceptée par 14 voix.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2011

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte : le budget vous a été distribué. En fonction des décisions prises avant, il faudra déjà tenir compte de quelques modifications. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Les chapitres du budget sont passés en revue les uns après les autres. Ceux qui donnent lieu à discussion sont les suivants.

CHAPITRE 1 / ADMINISTRATION GENERALE

Compte 100.300.00/Indemnités, bureau des élections et compte 100.310.00/Matériel pour votations

Monsieur Yann Chappatte : ce qui me surprend, c'est qu'il y ait une augmentation des coûts pour le matériel, alors qu'à ma connaissance il n'y a ni élections communales, ni élections cantonales. Je voudrais savoir si c'est un réapprovisionnement ou si c'est pour d'autres raisons particulières. Dans le même temps, effectivement, les indemnités pour le bureau des élections sont en chute libre. Il y a un effet contraire entre ces deux éléments, ce qui semble un petit peu incohérent et c'est peut-être lié à un achat de matériel.

Monsieur Claude Gagnebin : il n'y aura pas d'élections au niveau communal et cantonal, mais il y aura des élections fédérales l'année prochaine. De plus, on doit toujours avoir un stock d'enveloppes de vote pour minimum deux ans et j'ai prévu une somme de Fr. 1'000.00 pour l'achat d'enveloppes. J'ai également ajouté une somme de Fr. 2'000.00 pour d'éventuelles votations communales. Comme vous l'avez entendu tout à l'heure dans les communications de Monsieur Clémence, on devra peut-être se prononcer à nouveau pour la question de l'acquisition du terrain Franck Muller. Il faut bien savoir qu'une votation de ce type coûte Fr. 1'000.00 au minimum à la Commune. Suivant l'avancée du dossier, on

devra peut-être se prononcer sur la question de la construction d'une nouvelle halle de gymnastique. Le dernier référendum nous a coûté Fr. 1'000.00.

Compte 116.301.01/Allocations familiales et compte 116.304.00/Caisse de pension et de prévoyance

Monsieur Yann Chappatte : un élément m'a surpris concernant d'une part l'accroissement des charges au niveau des allocations familiales et dans le même temps la diminution des charges de la caisse de pension et de prévoyance.

Monsieur Claude Gagnebin : au niveau des allocations familiales, on a du personnel jeune et je crois que Monsieur Chappatte a même personnellement fait en sorte d'augmenter ce chiffre étant donné que son épouse fait partie du personnel communal et a donné naissance à une petite fille. On a passablement d'allocations pour enfants qui sont versées. Par contre, ces sommes sont également remboursées à la Commune par le fonds de la Caisse de compensation. En ce qui concerne la Caisse de pension, jusqu'à l'année passée, on s'occupait également de la comptabilité du Parc naturel du Doubs et le personnel était assuré auprès de notre Caisse de pension et les prestations qu'on refacturait étaient mises dans les recettes. Il s'agit donc d'une mise à jour de ce qui sera dû étant donné qu'on ne s'occupe plus de cette comptabilité.

Compte 130.310.03/Abonnements journaux

Monsieur Germain Jobin : bien souvent pour les grands chiffres, on n'a pas grand-chose à dire car ils nous sont imposés. Par contre, le petit chiffre des abonnements aux journaux m'interpelle. En 2009, il se montait à Fr. 890.50, en 2010 à Fr. 1'300.00 et en 2011 à Fr. 1'500.00. J'aimerais bien savoir pourquoi ça augmente toujours.

Monsieur Claude Gagnebin : au début, nous n'étions abonnés qu'à l'Impartial. Après, on a pensé soutenir le Quotidien jurassien. Dernièrement, on a décidé de soutenir également le journal régional du Franc-Montagnard. On garde tous les articles de journaux qui concernent la Commune et on les classe afin d'avoir un compte-rendu de ce qui se passe chez nous.

CHAPITRE 2 / TRAVAUX PUBLICS

Compte 200.314.03/Signalisation

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais savoir pourquoi on a une augmentation de Fr. 3'700.00 à Fr. 10'900.00.

Monsieur Michäel Clémence : une somme supplémentaire est prévue si la zone 30 km/h est réalisée.

CHAPITRE 3 / AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE, MILITAIRES

Compte 310.437.00/Amendes

Monsieur Gabriel Bilat : il me semble que les amendes n'augmentent guère.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est vrai. Mais on a eu le cas cette année avec plusieurs contrevenants concernant le dépôt des ordures. Durant la période transitoire, les gens ont manifesté une certaine dose de mauvaise humeur ou étaient trop paresseux pour lever le couvercle des différents containers mis à disposition. On a voulu délivrer différents mandats de répression. On s'est rendu compte que les éléments qu'on avait retrouvés pour identifier les fautifs étaient adressés aux noms des deux époux. En se renseignant, finalement, il s'avère que si on ne prend pas la personne sur le fait avec un témoignage à l'appui, le mandat de répression délivré pour le dépôt d'ordures ménagères peut être contesté et si on n'a pas de déclaration d'une personne prête à témoigner devant le Tribunal,

on perdra le procès. On peut donc mettre des amendes, mais il s'agit d'un point très vicieux et on a intérêt à être sûr de notre coup.

CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

Compte 5100.317.00/Dédommagements (piscine/camps scolaires)

Monsieur Yann Chappatte : ce point m'a quelque peu interpellé. En 2008, on avait Fr. 6'000.00 de dépenses, en 2009 on avait Fr. 8'000.00, en 2010 on a Fr. 12'000.00 et on prévoit Fr. 18'000.00 en 2011. Certes, on justifie cette augmentation par un élément particulier, mais je suis un petit peu surpris de cette croissance assez importante avec un triplement sur trois ans. Les effectifs n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. Cela me paraît être énormément d'argent dépensé dans ce cadre-là. J'aimerais connaître la position du Conseil communal par rapport à ce budget qui, théoriquement, a dû être validé par la Commission d'école.

Monsieur Claude Gagnebin : Fr. 5'000.00 sont prévus à titre extraordinaire concernant l'activité théâtrale organisée jusqu'aux vacances d'été. Ce poste regroupe également les frais de transport pour les élèves à la piscine et à la patinoire. Je vous rappelle que les transports scolaires sont maintenant organisés par la Société des CJ. Si on a gagné quelque argent concernant la reconnaissance des frais de transports par le Canton au niveau des CJ, il y a un prix à payer : les frais de transports pour la piscine et la patinoire sont également un petit peu plus élevés.

CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

Compte 6650.460.00/Subventions de la Confédération

Monsieur Germain Jobin : il y avait une subvention de la Confédération en 2009 et 2010. Pourquoi n'a-t-on rien pour 2011 ? Est-ce que cela était lié à la construction de la crèche ?

Monsieur Claude Gagnebin : les subventions de la Confédération pour soutenir les constructions de crèches sont valables deux ans, même si elles concernent le fonctionnement et non pas la construction.

CHAPITRE 8 / FINANCES

Compte 820.331.00/Amortissement patrimoine administratif

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais une précision car je n'ai pas voulu refaire tous les calculs pour arriver à ce chiffre. Mais j'aimerais savoir ce qui est inclus.

Monsieur Claude Gagnebin : véhicule des travaux publics Fr. 5'700.00, protection de Biaufond Fr. 2'200.00, eau l'Orée Fr. 1'300.00, épuration l'Orée Fr. 4'400.00, eau Au Jourez Fr. 2'600.00, épuration Au Jourez Fr. 6'900.00, SECO école Fr. 8'000.00, traversée du village Fr. 40'000.00, SECO traversée du village Fr. 11'800.00, SECO traversée du village eau Fr. 4'000.00, SECO traversée du village épuration Fr. 7'900.00, transformation Fondation Gentit Fr. 15'000.00, remise des routes Fr. 15'000.00, espaces scolaires Fr. 2'200.00, projet épuration Fr. 5'800.00, collecteurs eaux usées Fr. 9'100.00, réfection Bas du Village Fr. 6'100.00, STEP Le Boéchet Fr. 1'000.00, STEP Le Cerneux-Godat Fr. 1'000.00, STEP Le Boéchet et Le Cerneux-Godat LIM Fr. 1'700.00, crèche Fr. 9'500.00, crèche LIM Fr. 2'900.00, rue de Biaufond Fr. 1'400.00, terrain halle Fr. 4'000.00, révision du plan de zones Fr. 4'000.00, investissement Moloks Fr. 7'000.00, investissement Service du feu Fr. 1'650.00.

Compte 855.480.00/Prélèvement sur fonds

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une remarque générale à formuler qui est en fait une recommandation. On a prévu dans le cadre du budget un prélèvement de Fr. 200'000.00.

C'est lié au résultat exceptionnel qu'on avait fait en 2009. Avec les changements de la péréquation financière, au lieu d'encaisser de l'argent, on va payer ou on ne va quasiment plus rien encaisser. Pour atténuer cet impact, il a été prévu de prélever Fr. 200'000.00 sur le fonds. Simplement, j'ai une proposition et je ne sais pas si elle doit forcément être votée ou si c'est simplement une recommandation. J'aimerais qu'on prenne plutôt position exclusivement dans le cadre du bouclage des comptes en fin d'année et pas que cela soit forcément quelque chose d'acquis. Comme cela, en fonction du bouclage, le Conseil aura l'opportunité de prélever Fr. 200'000.00 ou Fr. 300'000.00 pour jouer de façon stratégique au niveau de la péréquation financière future. C'est une recommandation car je n'aimerais pas supprimer ce chiffre.

Monsieur Claude Gagnebin : on en prend note, mais le prélèvement sur ce fonds n'aura aucune influence sur la péréquation financière ultérieure.

CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

Monsieur Claude Gagnebin : je vous rends attentifs au fait que les chiffres figurant à ce chapitre ne seront pas identiques étant donné les décisions prises en début de séance.

Compte 1100.380.00/Attribution aux financements spéciaux

Monsieur Blaise Willemin : j'aimerais savoir de quoi il s'agit.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est le bénéfice qu'on aurait dû réaliser pour le ramassage des ordures et qui aurait été mis dans le fonds des ordures. Chaque compte autofinancé, s'il produit davantage de produits que de charges, voit cette somme mise sur un fonds et vice versa si on n'a pas assez d'argent.

Madame Dominique Cattin : combien y a-t-il d'argent dans le fonds des ordures ?

Monsieur Claude Gagnebin : comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a encore environ Fr. 20'000.00, mais je n'ai pas le chiffre exact en tête.

Monsieur Yann Chappatte : il y a Fr. 21'000.00.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : si quelqu'un le désire, nous pouvons revenir sur un des points du budget qui lui aurait échappé.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'aimerais juste dire une chose, c'est que le budget tel qu'il est proposé ce soir changera étant donné les décisions prises : jetons de présence, taxe des ordures, eau etc.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : on en est conscient, mais l'incidence ne peut pas être calculée en trois minutes.

Monsieur Pierre Stauffer : j'aimerais juste connaître la position de la Commission financière. Je crois que c'est elle qui établit le budget avec le Conseil communal et elle pourrait faire une synthèse par rapport à ce qui est proposé.

Monsieur Gabriel Bilat : je fais partie de cette Commission, mais je n'ai pas pu participer à la dernière séance pour cause de deuil. La Commission financière ne peut pas dire grand-chose. En fait, toutes les dépenses sont liées à 90 % et on n'a pas grande marge de manœuvre au niveau de la Commune. On ne peut pas faire grand-chose. On a analysé tout le budget, on a essayé de regarder si on pouvait faire des économies, mais on n'a rien trouvé de spécial. Je pensais que le Président voulait être là ce soir.

Monsieur Claude Gagnebin : le budget se bouclera avec un excédent de charges de Fr. 41'120.00. Vos décisions du début de séance font que les vacations augmenteront de 25 % environ.

Monsieur Germain Jobin : il faut quand même qu'on tienne compte qu'on a prélevé Fr. 200'000.00 de rentrées extraordinaires dans les produits. A l'avenir, je ne sais pas comment cela va aller.

Au vote, le point 8 b) avec un déficit de Fr. 41'120.00 est accepté par 18 voix, sans avis contraire.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2011

Monsieur Gérard L'Hôte : ce budget vous a été communiqué à titre indicatif. Si quelqu'un a une question, nous y répondrons volontiers.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question pour ma compréhension. Concernant la protection du hameau de Biaufond, ce montant correspond-il à une dépense qu'on avait faite lors d'un dernier Conseil général ou est-ce une dépense à venir ? S'agit-il d'une dépense qui s'est réduite en regard des dernières décisions concernant la protection de ce hameau ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est une dépense à venir et on devra encore se prononcer au niveau du Conseil général. Je l'ai laissée dans le budget parce que cela se fera certainement. Effectivement, en ce qui concerne le montant, les prévisions de chute de pierres de Biaufond ont subitement été réduites. Les dangers qui étaient prévus initialement se sont révélés comme étant quasiment inexistantes et on nous recommande juste la réalisation d'une digue de protection estimée à Fr. 60'000.00.

Madame Nancy Braendle : pour compléter la réponse du Secrétaire, il faut savoir que même le filet de protection contre les pierres qui a été construit a été jugé inutile et mal placé et on pourrait le démonter. Simplement, au Canton, ils ont changé d'équipe, à Saint-Ursanne, ce sont de nouvelles personnes qui s'occupent de ce dossier et ils ont une autre vision de la chose. C'est pour cela que, tout d'un coup, de quasiment "lieu de mortalité", Biaufond est devenu un "lieu de villégiature" ! Je trouve cela quelque peu déplorable eu égard aux montants dépensés et le Canton devrait un petit peu plus tenir cas des dépenses qu'il réalise. Ils nous font dépenser de l'argent, c'est notre argent et je trouve cela vraiment lamentable.

Monsieur Germain Jobin : à propos de la réfection du chauffage de la Fondation Gentit, on a une Commission énergie qui s'occupe du chauffage à distance. Est-ce que l'état de cette chaudière nécessite des travaux urgents ou est-ce qu'on pourrait attendre encore quelques années ? Je ne souhaite pas qu'on fasse un investissement de Fr. 100'000.00 et après qu'on change notre fusil d'épaule.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : c'est impératif, on doit procéder au changement de cette chaudière durant l'année qui vient. Elle génère beaucoup trop de saleté et n'est plus du tout conforme aux normes.

9. Discuter et approuver la modification de l'article 26 du statut du personnel communal

Entrée en matière.

Monsieur Michäel Clémence : le Conseil communal a procédé à une analyse des traitements offerts dans les administrations des différentes communes des Franches-Montagnes. Il ressort de cette étude que le salaire de nos employées est bien au-dessous des salaires offerts dans les autres communes. Aussi, le Conseil communal estime qu'il convient d'adapter l'échelle de traitement en pratique dans notre Commune afin de

l'harmoniser avec celles des communes voisines. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Merci.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Michäel Clémence : dans le but d'harmoniser les salaires avec les communes avoisinantes, le Conseil communal a procédé à une analyse des traitements offerts dans différentes administrations. Il en ressort que le salaire de nos employées est en-dessous de nos voisins, tout en sachant que le travail effectué aux Bois est le même qu'ailleurs. De plus, dans le courant de l'année 2007, le Conseil communal a proposé à nos deux employées de l'administration, en l'occurrence Mesdames Sabine Egger et Marlyse Jobin, de suivre une formation pour obtenir le diplôme de cadre en administration. Nos deux employées nous ont confirmé leur vif intérêt à suivre cette formation qui débutait en 2008 et s'est terminée en novembre 2010. Malheureusement pour Sabine, elle n'est pas arrivée à la fin de sa formation, mais désire la terminer au plus vite. Quant à Marlyse, elle a obtenu son diplôme avec succès. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de vous proposer la modification du statut du personnel communal. A l'heure actuelle, un employé administratif est classé de la manière suivante : classe 2 à 5. Avec la modification demandée, l'employé administratif serait en classe 5 à 10. L'augmentation des charges de salaires que représente cette modification est de l'ordre de Fr. 3'000.00 pour l'année 2011. Pour rappel, le Conseil communal a la compétence de classer chaque employé dans les classes réservées à la fonction qu'il exerce, selon ses compétences, son âge, sa formation et son expérience. Le Conseil communal vous recommande d'approuver la modification de l'article 26 du statut du personnel communal.

Monsieur Yann Chappatte : je ne veux pas intervenir sur ce point en particulier, mais je désire simplement que le Président demande à la personne concernée de quitter la salle pour éviter tout problème de forme puisque notre règlement nous l'impose.

Madame Marlyse Jobin quitte la salle et Monsieur Claude Gagnebin prend le procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le point 9 est accepté à l'unanimité.

Madame Marlyse Jobin reprend place dans la salle.

10. Nomination d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes en remplacement de Mme Sabine Egger, démissionnaire

Monsieur Pierre Stauffer : la Liste libre propose la candidature de Madame Dominique Cattin-Nissille. Madame Cattin a fait partie de la Commission d'école et fait partie de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont. Je crois qu'il serait bienvenu qu'elle fasse partie de ce Syndicat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, la candidature de Madame Dominique Cattin-Nissille est acceptée à une majorité évidente.

- | |
|---|
| <p>11. a) Election du Président du Conseil général
b) Election du Premier Vice-président du Conseil général
c) Election du Second Vice-président du Conseil général
d) Election de deux Scrutateurs</p> |
|---|

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Marcel Barthoulot : le PDC propose la candidature de Monsieur Gilles Cattin.
Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, la candidature de Monsieur Gilles Cattin est acceptée par 18 voix.

b) Election du Premier Vice-président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : le PCSI propose la candidature de Monsieur Robert Claude.
Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, la candidature de Monsieur Robert Claude est acceptée par 18 voix.

c) Election du Second Vice-président du Conseil général

Monsieur Pierre Stauffer : la Liste libre propose la candidature de Madame Josiane Moser.
Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, la candidature de Madame Josiane Moser est acceptée par 18 voix.

d) Election de deux Scrutateurs

Monsieur Marcel Barthoulot : le PDC propose la candidature de Monsieur Cyril Jeanbourquin.

Monsieur Yann Chappatte : le PCSI propose la candidature de Monsieur François Froidevaux.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, les candidatures de Messieurs Cyril Jeanbourquin et François Froidevaux sont acceptées par 17 voix.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin : nous sommes arrivés à la fin de cette année de législature, je vais donc remettre mon mandat d'ici la fin de l'année. J'en profite pour vous adresser quelques mots. On dit souvent jamais deux sans trois. On dit aussi deux c'est assez, trois c'est trop. A vous de juger ! Si je cite ces deux petites phrases, c'est pour vous dire que je termine ce soir mon troisième mandat de Président du Conseil général. Ces trois mandats m'ont en plus fait passer sept ans au sein du Bureau du Conseil général, sept années où j'ai appris à mieux connaître les rouages de notre Commune. Ces années passées m'ont permis de prendre de la bouteille, même si j'espère ne pas trop sentir le bouchon. Si je regarde dans le rétroviseur, beaucoup de projets ont passé sous nos yeux, certains se sont concrétisés avec bonheur, d'autres par contre sont tombés à l'eau. Je me souviens d'un Conseil général réuni à la halle où nous avons plébiscité le projet Franck Muller. A la fin de la séance, Claude, notre Secrétaire, me disait : tu te rends compte, tu viens de présider l'assemblée qui vient de lancer le plus grand projet industriel du Canton du Jura depuis l'entrée en souveraineté ! Comme quoi, avec le recul, même les meilleures intentions ne

sont pas toujours récompensées. Ce soir, je rentre donc dans le rang et je redeviens un simple parlementaire. Je ne peux pas quitter le perchoir sans vous remercier, chers collègues, pour la confiance accordée durant ces années. Je remercie également mes collègues du Bureau du Conseil général, le Secrétariat communal avec Claude à sa tête et Marlyse pour la tenue scrupuleuse des procès-verbaux. Je remercie aussi le Conseil communal pour son travail souvent ingrat et souvent égratigné par la politique du Café du Commerce ; sans tous ces acteurs, notre Commune ne vivrait simplement pas. Pour terminer, je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour l'année 2011 et j'en profite aussi pour souhaiter un prompt rétablissement à notre Maire qui est absent ce soir suite à un accident et que nous espérons revoir bientôt. En espérant ne pas trop vous avoir ennuyés durant ces années passées sur cette chaise, je vous souhaite encore bon vent à tous. Merci pour tout.

Monsieur Jean-Maurice Jobin est chaleureusement applaudi.

Monsieur Gilles Cattin, Vice-Président : je vous remercie pour la confiance accordée pour cette deuxième présidence du Conseil général. Pour moi, c'est particulièrement encourageant de constater que, quoi qu'il advienne, le modèle de Conseil général que nous exerçons depuis quelques législatures aux Bois a été retenu dans le projet de commune unique aux Franches-Montagnes. C'est la preuve que c'est un outil qui est efficace dans la gestion d'une communauté et pour la mise en œuvre d'un projet d'avenir. Avant dernière année de la législature, l'année 2011 doit être décisive pour la mise en place par exemple du plan d'aménagement local ou de la présentation d'un projet définitif pour une nouvelle halle de gymnastique. Je remercie notre Président pour son investissement, son professionnalisme à la tête de cette assemblée. De votre part, je lui remets un petit cadeau de "bienvenue" : trois bouteilles Mouton Rothschild 2004 dont le prix ne figure pas au budget, cela aurait été trop lourd ! Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes et une excellente année 2011.

Monsieur Gilles Cattin est également chaleureusement applaudi.

Monsieur Michäel Clémence, Vice-maire : comme j'ai eu très peu la parole ce soir, je me permets de la prendre encore une dernière fois avant de passer à une petite verrée ! Je voudrais vous adresser au nom du Conseil communal nos remerciements les plus sincères pour votre dévouement, votre engagement, votre sérieux au sein de notre collectivité par votre présence en tant que Conseillères et Conseillers généraux, mais aussi en tant que membres de commissions durant l'année écoulée. Le Conseil communal vous adresse, ainsi qu'à vos familles, de bons vœux de fin d'année, de la santé et plein de succès dans votre activité professionnelle ou autre. Bien sûr, je souhaite aussi à notre Maire un prompt rétablissement. Bonne fin de soirée et merci de votre attention.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Michäel Clémence.

La séance est levée à 22 h 40.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :